

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Non soutenu

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 994

présenté par  
M. Poisson

à l'amendement n° 324 (Rect) de Mme Clergeau

-----

**AVANT L'ARTICLE 61**

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« défini par décret »

les mots :

« déterminé, chaque année, par la loi de financement de la sécurité sociale ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent sous-amendement a pour objet de permettre un contrôle parlementaire des montants et plafonds de revenu afin de prévenir leur baisse progressive.